

Suites des précédents CTAC

engagements	CT AC	état d'avancement
Articulation entre les différents niveaux d'instances	16/06/15	La note a été signée le 27 septembre et a été envoyée à tous les DG et présidents d'EP.
Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale	16/06/15 25/09/15 17/11/15	Une présentation est faite au cours de ce CT-AC.
Projet d'arrêté d'organisation relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de la création artistique	13/03/15	Ce point a fait l'objet d'un examen pour information au CHSCT-AC du 24 novembre 2016
Point sur la situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques de la sous-direction de l'archéologie à la Direction générale des Patrimoines	16/06/15 28/02/17	Le calendrier fixé, aussi bien pour le reclassement des 3 agents concernés, que pour les opérations de déménagement, a été tenu : les clefs des espaces occupés au sein du logis des gouverneurs ont été rendues à la ville de Tours le 16 décembre 2016 et les 3 agents, placés dans l'intervalle en autorisation exceptionnelle d'absence, ont rejoint leurs nouvelles affectations le 1er janvier 2017. Les fonds (bibliothèque et documentation) ont été déposés à la médiathèque de l'architecture et du patrimoine au sein de laquelle s'ouvre désormais un chantier pour la création d'un pôle archéologie piloté par la sous-direction de l'archéologie et la MAPA.
Trajectoire des effectifs sur l'administration centrale : budget 2016, triennal 2015-2017	25/09/15	<u>1- Plafond d'emplois en ETPT de l'administration centrale</u> 2015 : Prévu par la LFI = 1650 ETPT ; réalisé = 1759 (sur un total titre 2 prévu de 10.958/réalisé 10.921) 2016 : (LFI) 1614 ETPT (sur un total titre 2 de 11.041) 2017 : (PLF) 1587 ETPT (sur un total titre 2 de 11.189)

SG/SRH/BSDS - CTAC du 28 février 2017 – tableau de suivi

1/6

		<u>2- Schéma d'emplois de l'administration centrale</u> Le triennal 2015-2017 prévoyait -35 ETP par an sur le périmètre de l'administration centrale. Cependant le PLF 2017 a revu le nombre de suppressions à la baisse : il sera de -19 ETP.
Conditions de la mise en application de la circulaire relative aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels sur le périmètre de l'administration centrale.	25/09/15 28/02/17	État d'avancement des différents chantiers initiés au titre de la mise en œuvre de l'accord 1^{er} chantier : recensement des agents composant le stock, recrutés, au 8 juillet 2015, sur le fondement des articles 4-1, 4-2 et 6 de loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. Un premier état du recensement a été présenté lors du comité de suivi en date du 5 février dernier. L'état du « stock » a été consolidé lors du comité de suivi en date du 12 octobre 2016. 2^e chantier : agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies au 8 juillet 2015. En vertu des dispositions de l'instruction, relèvent du stock les agents recrutés de manière irrégulière sur le fondement de l'article 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984. Conformément au cadre méthodologique arrêté lors du comité de suivi, a été recensé <u>l'ensemble</u> des agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies au 8 juillet 2015. Initié le 24 décembre 2015, ce recensement a été

SG/SRH/BSDS - CTAC du 28 février 2017 – tableau de suivi

2/6

	<p>présenté lors d'un groupe de travail dédié en date du 17 février 2015.</p> <p>Le 7 septembre dernier, s'est tenu un groupe de travail ayant pour objet de poursuivre les travaux préalables à l'identification des agents relevant du stock sur le périmètre de l'administration centrale.</p> <p>Cette concertation répond aux engagements développés au titre de l'accord du 8 juillet 2015, à savoir la représentation au sein de chaque comité technique du « recensement des agents irrégulièrement recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies, identifiés par les services et établissements comme employés sur des besoins permanents ».</p> <p>Dans ce cadre, une première réflexion, visant à préciser la notion d'irrégularité telle qu'entendue par l'instruction du 27 juillet 2015, a été initiée le 18 novembre et devra être poursuivie afin d'identifier les agents relevant du stock.</p> <p>3^e chantier : identification des emplois relevant de l'article 4-1 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.</p> <p>Une première liste des emplois susceptibles de relever de l'article 4-1, reposant sur les fonctions actuellement exercées par les agents recrutés sur ce fondement contractuel avait été présentée au groupe de travail en date du 1^{er} avril dernier.</p> <p>Amendée à la suite de ce dernier, cette liste a été discutée lors du groupe de travail préparatoire au comité</p>
--	--

	<p>de suivi en date du 13 mai dernier.</p> <p>Suite aux observations formulées, en séance, par les représentants du personnel, cette liste a de nouveau été examinée lors de la réunion de travail en date du 20 juillet dernier et lors du comité de suivi du 12 octobre 2016.</p> <p>Une liste révisée a été portée à la connaissance des représentants du personnel lors d'un groupe de travail en date du 22 novembre dernier.</p> <p>La finalisation de la liste emplois relevant de l'article 4-1 doit aujourd'hui être articulée avec le chantier « decret-liste » (l'un des critères auxquels doivent répondre les nouveaux emplois relevant de l'article 3-2° tient aux qualifications professionnelles non dévolues à des corps de fonctionnaires.)</p> <p>Dans ce cadre, un prochain groupe de travail sera convoqué dans le courant du mois d'avril, et ce afin d'intégrer l'évolution apportée à la liste des emplois relevant du décret liste.</p> <p>La liste des emplois relevant de l'article 4-1 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 a vocation d'une part, à être présentée au comité technique ministériel et, d'autre part, à être circularisée à l'ensemble des établissements publics administratifs.</p>
--	--

Création du bureau de la santé et de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels (BSST)	17/11/15	Un point est prévu en CT-AC du mois de juin 2017
Centre de documentation du Service des bibliothèques des archives et de la documentation générale (SBADG)	15/04/16	<p>Le rattachement du Centre de documentation du SBADG au Bureau de la diffusion numérique des collections, Sous-direction des collections, au sein du Service des musées de France, a pris effet après la consultation du CT AC du 15 avril 2016. A ce jour, l'équipe compte 1 chargé d'études (un autre poste de chargé d'étude sera pourvu le 31 décembre 2016), 1 agent d'accueil et de surveillance, 1 adjoint administratif. Une apprentie, élève de l'École des Bibliothécaires et Documentalistes, a également pris ses fonctions (deux jours par semaine) le 12 octobre 2016 pour mettre en place un plan de veille destiné au secrétariat général de l'observatoire du marché de l'art et élaborer un projet d'indexation du fonds consacré aux collections permanentes. Les travaux menés depuis ce rattachement, sous l'autorité du chef de bureau de la diffusion numérique des collections, ont principalement consisté en des opérations d'archivages ainsi qu'en un dépoussiérage du centre de documentation.</p> <p>Un point de suivi global sur la restructuration du SBADG a été inscrit pour information à l'ordre du jour du CT spécial Musées le 30 novembre 2016.</p>
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAPA) – Projet d'organigramme	19/10/16	Suite aux échanges avec les représentants du personnel lors du CT AC du 19 octobre 2016, le Secrétaire général

SG/SRH/BSDS - CTAC du 28 février 2017 – tableau de suivi

5/6

		<p>adjoint a reporté le vote de ce point pour que l'administration puisse constituer et transmettre des pièces complémentaires.</p> <p>Le projet d'organigramme de la MAPA fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'un prochain CT AC.</p>
Saisine du GU sur les IJSS	19/10/16	Un état des lieux de la pratique des établissements publics sous la tutelle du MCC concernés a été réalisé. Une note de saisine signée de la Cheffe de service des ressources humaines va être transmise à la DRFIP
Saisine du CHSCT-AC sur l'organisation de la DGMIC	19/10/16	À la demande des membres du CHSCT AC, ce point porté en question diverse a été reporté.

SG/SRH/BSDS - CTAC du 28 février 2017 – tableau de suivi

6/6